

Conseil d'établissement de l'EPS Jorat

Résumé de la séance du 12 mai 2020

À 18h30 dans l'aula du collège du Raffort à Mézières.

– Présences /Absences

Pour le ¼ autorités :

- Mme Valérie Hirt, Conseil Intercommunal de l'ASIJ, Présidente
- *M. Christophe Balissat, Comité de Direction de l'ASIJ, Vice-président - excusé*
- *M. Jean-Jacques Schumacher, Conseil Intercommunal de l'ASIJ - excusé*
- Mme Lara Graz, Conseil Intercommunal de l'ASIJ

Pour le ¼ professionnels :

- Mme Delphine Indermühle, enseignante
- M. Julien Bocherens, doyen
- M. Gérald Morier-Genoud, Directeur EPS Jorat
- *M. Alain Porchet, enseignant - excusé*

Pour le ¼ parents :

- Mme Karine Gautschi Hälg
- Mme Julie Kay-Lorenz
- Mme Christine Müller
- Mme Yvonne Bianco

Pour le ¼ sociétés :

- Mme Noémie Duvoisin, Réseau APERO
- Mme Catherine Ngom-Bru, APE
- M. Bernard Monstein, Conseil de la paroisse du Jorat
- *M. Jean-Luc Blanc, Fanfare du Jorat - excusé*

Secrétaire :

- M. Nicolas Deprez

– Accueil

Madame Hirt, Présidente, souhaite la bienvenue aux participants dans ces conditions spéciales liées au COVID.

– Communication de la Présidente

Il a été décidé de faire cette séance à l'aula du collège du Raffort, et pas dans une salle de classe, de manière à respecter les distances et faciliter la désinfection du mobilier utilisé. Il est précisé que la tenue de cette réunion a été validée par M. Flotron, préfet, la question s'était posée étant donné que le CEt regroupe plus de 10 personnes. M. le préfet était invité à la

séance du jour pour échanger sur différents sujets, mais au vu de la situation sanitaire, il ne pourra se joindre ce soir. Nous l'inviterons à nouveau lors d'une prochaine séance.

Deux points sont proposés en plus de l'ordre du jour :

- Il reste un souci à régler avec un article du règlement du CEt
- Il faudrait officialiser la manière d'écrire l'abréviation « CEt »

– Mise en discussion et adoption du résumé de la séance du 5 février 2020

Le résumé de séance du 5 février 2020 est validé après quelques petites modifications touchant à la syntaxe et ne modifiant pas le sens du contenu.

– Communications du Directeur de l'établissement scolaire

Une classe supplémentaire de 5ème Harnos sera ouverte au collège de Forel pour 2020-2021. En plus de celle supplémentaire de Carrouge déjà annoncée précédemment.

Beaucoup d'événements sont suspendu, lié à la situation sanitaire, tels que la fête des écoles, les promotions. Indépendamment de tout ce qui peut s'entendre de toute part, l'EPS du Jorat applique strictement les recommandations de la confédération et du canton de Vaud.

– Règlement du Conseil d'établissement

Une nouvelle version de l'article 11 a été proposé à M. Izzo (juriste DFJC), cependant, notre proposition qui concerne l'admission prioritaire des représentants du Réseau APERO et de l'APE au quart Sociétés Locales reste, selon lui, incompatible avec les autres points de l'article.

M. Izzo propose 2 manières de modifier le paragraphe :

- Soit, supprimer cette notion d'admission prioritaire de membres de l'APERO et APE dans le règlement et de malgré tout continuer d'appliquer cette priorité lors d'élection. (L'inscription de cette manière faire serait rédigée dans un PV de séance.)
- Soit, d'indiquer que l'APERO et l'APE ont un siège de droit dans le ¼ Sociétés Locales. Nous sommes prévenus par M. Vagnières (DJFC) qu'il serait dans ce cas impératif qu'un membre de chacune de ces deux sociétés soit nommé.

Après discussion, il est décidé de d'inscrire au règlement que le réseau APERO et l'APE ont de droit un siège au conseil d'établissement. Le point devra être soumis et validé par le CoDir ASIJ et par le Conseil Intercommunal.

Le choix de l'écriture (majuscule – minuscule) de l'acronyme du Conseil d'Etablissement est « **CEt** »

– Point de situation sur la situation sanitaire COVID

Bien que pas à l'ordre du jour, des échanges informatifs à ce sujet ont eu lieu. Ils ne font pas partie de ce résumé.

– Organisation entre les horaires scolaires et parascolaires

Description de la problématique : Les UAPE demandent aux parents d'inscrire leur enfant tôt dans l'année (vers mi-avril), et cela sans que les parents n'aient reçu les horaires d'école, ni même le lieu d'enclassement. De ce fait des inscriptions inutiles sont faites auprès des UAPE, puis des annulations sont nécessaire qui provoquent des frais d'annulation. Il est également des fois difficiles d'obtenir des places en UAPE si on attend d'avoir toutes les informations

nécessaires. Du côté de l'EPS, il n'est pas possible de faire les enclassements si tôt dans l'année (pas avant mi-mai), car bon nombre de paramètres ne sont pas encore disponibles (par ex. : promotions des élèves, demandes spécifiques des parents, fratrie, etc.). Cependant, la doyenne en charge des enclassements des 1 à 6 P a de nombreux échanges avec les directrices des UAPE ce qui permet de coordonner les enclassements et les lieux d'accueil. Une autre problématique relevée est de connaître à l'avance l'après-midi de congé des 7 et 8 P. Cette information dépend de beaucoup de paramètres (disponibilité des enseignants, des locaux, du nombre de classes spéciales dans les bâtiments, des transports, etc.). Il n'est pas possible de définir préalablement à l'établissement complet des horaires quelle volée aura congé quel après-midi (mardi ou jeudi), raison pour laquelle cette information ne peut être donnée au plus tôt début juillet. Les UPAE essaient de rassurer les familles en leur donnant le plus de souplesse possible, tout en devant respecter les règles strictes de l'OAJE et gérer les listes d'attente. Les UAPE du réseau APERO ont toutes les mêmes règles d'inscriptions et de frais liés aux annulations.

L'après-midi de congé des 7 et 8 P est lié aux transports en bus de ligne et à l'organisation scolaire (5 périodes le matin). Or l'horaire d'école des 7/8P est trop matinal pour certain et peu en phase avec le cycle de sommeil des élèves de cet âge. Pour modifier le nombre de périodes le matin pour les 7/8 P, il faudrait pouvoir obtenir une modification des horaires des bus de ligne (les 7-8 P sont très majoritairement transportés en bus de ligne), mais si l'on obtient ce changement pour les 7/8 P, les horaires ne seraient plus compatibles pour les 9/11 P. Une autre possibilité serait une prise en charge des transports des 7/8 P par des petits bus scolaires. D'autre part, une bonne partie des élèves apprécie d'avoir un après-midi de congé, soit pour des activités de loisirs ou du sport, soit pour du soutien scolaire pour des élèves en difficultés. De plus, sans ces après-midis libres, des locaux tel que salles de gym ou classes spéciales seraient saturées. Seul l'ouverture du collège de Carrouge en 2022 « détendra » la situation.

Il serait intéressant de pouvoir sonder largement l'intérêt des parents par rapport à un changement d'horaires scolaires des 7/8 P. Il est proposé de mettre le sujet « étude de l'intérêt des parents par rapport à un changement d'horaires 7/8P » à l'ordre du jour de la prochaine séance et que chacun puisse y réfléchir de son côté d'ici-là.

– Séance d'information aux élèves et parents

La séance d'information orientations et options (OCOM & OS) de fin de 8 P ainsi que la séance proposée aux parents des futurs 1 P ne pourront pas se faire sur site (collège du Raffort). Des courriers informatifs seront envoyés par l'EPS du Jorat.

– Sujets des prochaines séances

- Marche du climat / écologie
- Etude de l'intérêt des parents par rapport à un changement d'horaires 7/8 P
- Communication au sujet du CRPS

– Planification des prochaines séances

Lundi 7 septembre de 18h00 à 20h00

Les idées de sujets peuvent être proposées par mail à Mme Hirt robi_val@msn.com et à Nicolas Deprez cd.asij@gmail.com, le plus vite possible de manière à évaluer le besoin d'inviter des éventuels intervenants.

La séance est levée à 20h45